STUDIOS HARRY POTTER EN ANGLETERRE

Le 16/10/2027 - Réf. n° D27GB001



Explorez en détail les coulisses de la célèbre saga Harry Potter. Admirez les décors authentiques utilisés pour les films, le chemin de traverse, célèbre rue commerçante des sorciers, les secrets de Poudlard, la salle commune de Gryffondor, le bureau de Dumbledore…Profitez de l'expérience interactive en participant à des ateliers tels que la création de votre baguette magique, la fabrication de potions.

PROGRAMME

SAMEDI 17 OCTOBRE 2026

Départ en autocar en direction de Coquelles.

08h20, présentation au terminal Eurotunnel, Départ de la navette à 09h20.

08h55, arrivée à Folkstone et trajet jusque Londres

Arrivée vers 11h30 aux Studios Warner Bros Harry Potter.

Déjeuner libre sur place

13h30, présentation et accès aux Studios Warner Bros à 14h00

Vers 17h30, horaire à confirmer par votre conducteur, départ en direction de Folkestone

20h20, formalités d'enregistrement,

21h20, traversée Eurotunnel

22h55, arrivée à Calais et retour dans notre région

Informations pratiques :

Réduction
Enfant de moins de 15 ans : - 15 €

Option
Assurance annulation : 20 €
Place autocar : 2 €

Formalités Pour les ressortissants français, passeport en cours de validité obligatoire.
Depuis le 15 janvier 2017, un mineur non accompagné de ses parents (ou d'une personne

TARIFS

PAR PERSONNE :

189€

NOTRE PRIX COMPREND

Le transport en autocar de grand tourisme
La traversée via Eurotunnel
L'accès libre aux Studios Harry Potter
L'audio guide

NON COMPRIS

Les repas
Les dépenses personnelles

> 84 - EN/ST/BG/DK/BB - 06H00

06h00	**LILLE - ENGLOS**
06h30	**STEENVORDE**
06h50	**BERGUES**
07h10	**DUNKERQUE**
07h40	**BOURBOURG**

DELGRANGE VOYAGES - DUNKERQUE
22 Boulevard Sainte-Barbe, 59140 Dunkerque
Tél : 03 28 20 12 31

DELGRANGE VOYAGES - BONDUES
1 Avenue Rotterdam, 59910 Bondues
Tél : 03 20 46 63 63

détentrice de l'autorisation parentale), ne pourra plus quitter la France sans autorisation de sortie du territoire à télécharger sur le site https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359
Brexit : Depuis le 30 mars 2019, d'importantes difficultés pour se rendre au Royaume Uni peuvent se produire. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'impossibilité d'effectuer la mission ou en cas de retard conséquent.
Attention : En complément du passeport obligatoire, l'autorisation de voyage électronique (Electronic Travel Authorisation -ETA) devient obligatoire pour les Européens se rendant au Royaume-Uni à partir du 2 avril 2025. Cela concerne tous les voyageurs, enfants et bébés compris.
Obtenir un ETA est simple et rapide. L'autorisation est délivrée dans un délai allant de quelques heures à trois jours maximum. Il est donc recommandé de s'y prendre au moins 3 jours à l'avance pour être sûre de pouvoir voyager, mais vous pouvez le faire plus longtemps à l'avance.
Un ETA coûte 17 £ (environ 19€). Il permet de multiples voyages et reste valable pendant deux ans, ou moins si votre passeport arrive à expiration avant les deux ans. Il faudra alors refaire un ETA avec le nouveau passeport pour votre prochain voyage.
L'ETA étant lié à un passeport, il faut impérativement voyager avec le passeport (valide pour toute la durée du séjour) enregistré lors de la création de votre ETA. A noter que c'est la nationalité qui compte et non le lieu de résidence.
Retrouvez toutes les informations et faites votre demande d'ETA sur le site https://www.gov.uk/entering-staying-uk
Citoyens de l'UE, EEE et Suisse : ETA obligatoire à partir du 2 avril 2025 ; la plateforme pour les demandes sera ouverte à partir du 5 mars.
Citoyens des autres régions du monde : ETA obligatoire à partir du 8 janvier 2025 ; la plateforme pour les demandes ouvrira le 27 novembre 2024
Pour plus d'informations, consultez nos Conditions Générales de Ventes ou contactez vos conseillères en agence